

VOUS SOUHAITEZ VERSER VOTRE TAXE d'APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE d'ART ET DE design DE nancy

Comment procéder ?

1. Calculez montant de votre taxe d'apprentissage (0,68% de la masse salariale brute de votre entreprise).

La taxe d'apprentissage comprend 2 parts

> 1 part égale à 87 % de la taxe destinée au financement de l'apprentissage

> 1 part égale à 13 % de la taxe dédiées au financement des **formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage et insertion professionnelle** que l'entreprise peut verser à l'établissement de son choix.

L'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy assure des formations à BAC +3 et BAC+5.

Elle est habilité à bénéficier de la part égale à 13% de la taxe d'apprentissage.

2. Chaque entreprise choisit librement les établissements auxquels elle souhaite verser cette part de la taxe d'apprentissage et leur adresse **directement** son versement.
3. Si vous souhaitez que l'ENSAD Nancy bénéficie de tout ou partie des 13% que votre entreprise doit acquitter, il convient d'adresser votre versement avant le 31 mai, en précisant :
 - > La dénomination complète de l'Établissement : École nationale supérieure d'art et de design de Nancy
 - > Notre numéro d'habilitation : N° 0540136E
 - > Notre numéro de Siret : 18009237100020
4. Ce règlement doit être accompagné de notre bordereau de versement.
Il peut être effectué par :
 - > **Chèque** libellé à l'ordre de «Agence comptable de l'ENSAD Nancy»
 - > **Virement bancaire**. Nos coordonnées bancaires :
IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 1322 813 - BIC : TRPUFRP1Une attestation de paiement vous sera adressée dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions pour le soutien que vous apportez à l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy.

Contacts

Michaël Sauvage

Responsable du pôle administratif et financier

michael.sauvage@ensa-nancy.fr

École nationale supérieure d'art et de design de Nancy

1 place Charles Cartier-Bresson

BP 13129

54013 NANCY CEDEX